

DEMI JOURNEE D'ETUDES
PROJET DE PROTECTION INCENDIE REUSSI!
LES PRÉREQUIS DÈS LA CONCEPTION.
11 JUIN 2018 - NAMUR



INTRODUCTION

Les erreurs de conception coûtent très cher. Le refus d'un bâtiment ou d'un équipement terminé et prêt à être livré ne représente pas seulement une péripétie mais peut également se révéler un gouffre financier.

La solution est d'intégrer toutes les parties dès le stade de la conception. La prise en compte des desideratas et les priorités de chacun réduit le risque de malfaçon. ANPI asbl, est par excellence l'acteur de référence en matière de contrôle des installations de protection incendie.

De sa longue expérience, et à ce titre, ANPI a relevé de nombreuses défaillances. Les données obtenues lors des milliers de contrôles réalisés ces dernières années ont démontré l'impact des réglementations, des normes, et de l'imbrication des différentes technologies.

Jamais jusqu'à ce jour cette expérience n'a été mise à profit pour orienter les lignes d'actions à suivre pour l'avenir.

ETES-VOUS CONCERNÉ?

En tant que maîtres d'ouvrage, assureurs, bureaux d'études, architectes, contrôleurs techniques, coordinateurs de sécurité, maîtres d'œuvre, installateurs d'équipements et de service de protection incendie, conseillers en prévention, préventionnistes des zones de secours, services d'incendie, administrations en charge de la prévention des incendies, les équipes d'entretien des bâtiments, ce séminaire vous aidera à mieux cerner les scénarios critiques et d'évaluer les solutions les mieux adaptées à votre situation.

PRIX: €150 HTVA

Compris:

- la session d'information—le FSA Magazine comprenant le DTD 163 ANPI d'une valeur de 53,49€
- les exposés
- le lunch sandwichs

Réductions: voir bulletin d'inscription



PROGRAMME

- 08h30 Accueil
- 09h00 Introduction
- 09h10 Cadre réglementaire et normatif
- 09h40 Conception et cahier des charges
- 10h15 Pause
- 10h30 Retour d'expérience & Solutions d'intégration
- 11h15 Transposition des solutions en Belgique
- 12h00 Questions & Réponses
Lunch (sandwiches)

LIEU

Moulins de Beez
Rue du Moulin de Meuse, 4
B-5000 Namur

PLAN D'ACCÈS

- En venant de Bruxelles: autoroute E411, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant de Lille - Tournai- Mons-Charleroi- Liège: autoroute E42, échangeur de Dausoulx, prendre l'E411 direction Namur, Luxembourg, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant d'Arlon: autoroute E411, sortie 15 Jambes-Andenne-Loyers, direction Jambes puis direction Beez

BULLETIN D'INSCRIPTION

**PROJET DE PROTECTION INCENDIE REUSSI!
LES PRÉREQUIS DÈS LA CONCEPTION.
11 JUIN 2018 - NAMUR**



Pour confirmer sa participation:

- soit par email: imc@anpi.be
- soit par fax: 010/47 52 70
- soit par courrier : ANPI asbl

Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE - -

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit au séminaire du LUNDI 11 juin 2018 et s'engage à verser le montant de l'inscription dès réception de la facture.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 10% en tant qu'abonné « Expert » ou « + » au Centre de documentation de l'ANPI
- 10% en tant que affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
- 50% en tant que membre des zones et services publics d'incendie
- 50% en tant qu'étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Une confirmation de votre inscription vous sera adressée par e-mail.



ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.